



## **Compte rendu CHSCT du 13 octobre 2020**

Avignon, le 13/10/2020

Un Comité Hygiène et Sécurité et Condition de vie au Travail s'est tenu à la Cité Administrative d'Avignon le mardi 13 octobre 2020.

Présidé par le DDFIP, M.Bertrand GAUTIER, la séance a débuté à 9H00.

Etait représenté pour FO-DGFIP 84, M.NITARD Grégoire (suppléant).

Les points abordés sont ceux inscrits à l'ordre du jour malgré l'absence de Mme OLLIVIER (Inspectrice Hygiène et Sécurité au Travail) et de Mme BEAUD'HUIN (médecin de prévention).

La liminaire FO DGFIP 84 a été lue à 9H10.

Le Président de séance, évoquant les sujets d'actualités et les différentes préoccupations a fait un point sur le NRP. Il souligne qu'il abordera les différents points du NRP lors du prochain CTL car il estime que ces sujets ne doivent pas être abordés en CHSCT.

Le Président annonce que les 1ères opérations du NRP débuteront début 2021 avec des impacts sur les Trésoreries de Valréas, Bollène, Orange et Vaison la Romaine, en rappelant qu'il n'y aura pas de mobilités forcées.

Les Trésoreries de l'Isle sur la Sorgue, Cavaillon et Apt seront touchées lors d'une deuxième vague qui est repoussée en 2022.

Les représentants FO DGFIP 84 rappellent unanimement qu'ils sont contre ce projet.

Le point 1 inscrit à l'ordre du jour de ce CHSCT concerne la validation des PV des précédents CHSCT qui sont validés avec quelques modifications sans importance.

### Point sanitaire :

Le taux de positivité est passé de 7% il y a dix jours à 10,7 % au 7 octobre. Près de 1200 tests par jour sont effectués quotidiennement. L'ARS dénombre 17 clusters, principalement dans les EHPAD, les salles de sports...

102 personnes sont actuellement hospitalisées dans notre Département dont 12

personnes en réanimation pour un total de 77 décès depuis le début de l'épidémie dont plus du tiers depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2020.

Les services compétents de la Préfecture annonce un passage imminent en vigilance renforcée pour notre Département dès la semaine prochaine.

Le Président est quant à lui confiant des actions au sein de la DDFIP de Vaucluse en mentionnant une « situation maîtrisée ».

Il est rappelé que le médecin de prévention doit impérativement connaître les données telles que la date du test, ainsi que les résultats des tests effectués par les agents. La Direction ainsi que le médecin de prévention doivent avoir connaissance de ses données.

Le test doit être envoyé au médecin de prévention.

Depuis août, la DDFIP de Vaucluse dénombre 6 cas positifs avec aucun effet de bord sur les cas contact.

Le Président de séance rappelle que le non port du masque est sanctionnable car de nombreux agents manifestent leur réticence à l'égard de son port.

#### Point sur le télétravail :

Le Président rappelle que la Direction souhaite développer le télétravail. A cet effet, 149 ordinateurs portables supplémentaires ont été commandés. 20 ont déjà été réceptionnés.

La Direction s'attache à mettre un ordinateur de secours dans les postes, par IFU au sein du SIE...

Le Président rappelle que le télétravail se fait toujours sur la base du volontariat et que les agents ayant signé une convention en début d'année (non équipés à ce jour), se verront dotés d'un ordinateur s'ils exécutent des missions prioritaires.

#### Bilan des visites de site de l'ISST :

En l'absence de Mme OLLIVIER, le Président fait un bilan des visites des Trésoreries du CHS de Montfavet et du Centre Hospitalier d'Avignon.

Concernant le CHS de Montfavet, des problèmes récurrents de nettoyage avaient été signalés lors de la visite de l'ISST. Les problèmes n'étant plus à l'ordre du jour, la Direction se chargera de vérifier si cette problématique a été résolue.

La climatisation du CHS a rencontré de nombreuses avaries durant la période estivale 2020. Un devis a été effectué par la société en charge de la maintenance début septembre. La Direction a pris l'attache du propriétaire pour qu'il prenne en charge cette dépense.

Concernant le CH Avignon, l'ISST a fait deux remarques : La première concerne l'ouverture du courrier. L'ISST conseille d'adopter de nouveau le repos du courrier pendant 24H00 avant ouverture et distribution.

Dans un des sanitaires, un lavabo à usage de nettoyage des ustensiles de cuisine se trouve à proximité du lavabo permettant d'assurer l'hygiène des mains. L'ISST recommande soit de condamner l'usage de l'évier pour laver la vaisselle, soit munir

l'évier d'un écran latéral pour éviter les projections souillées lors de l'utilisation du lavabo.

Centre des Finances Publiques de Carpentras : au vu du nombre importants de digicodes installés au Centre des Finances Publiques de Carpentras, les agents ont fait la demande de les remplacer par des contrôles d'accès avec lecteur de carte. Le Président de séance demande au service immobilier de la DDFIP de mettre en place une étude faisabilité.

Point budgétaire 2020, prévisionnel 2021 :

Mme De Bortoli rappelle le planning des formations qui a dû être adapté avec la crise sanitaire. A cet effet, elle signale qu'une formation d'équipiers de 1<sup>ère</sup> intervention aura lieu le 3 novembre matin avec la société VULCAIN suivi d'un exercice d'évacuation dans l'après-midi.

Concernant la fin d'année budgétaire, Mme De Bortoli fait des propositions de dépenses pour clôturer le budget :

- Demandes de poubelles à pédales dans les différents coins repas du Département,
- Demandes de pose de stores intérieurs dans les services du bâtiment 5 de la Cité Administrative d'Avignon (SPF, SDIF et Paierie Départementale),
- Demande de pose de LED au Centre des Finances Publiques de Pertuis.

Mme De Bortoli demande à ce jour la validation des achats de matériels ergonomiques sur recommandation du médecin de prévention pour l'année 2021. Cette demande est validée à l'unanimité.

Le Président de séance signale qu'il n'y aura pas de CHSCT en présentiel d'ici la fin de l'année 2020.

Par contre, rendez-vous est donné mardi 20 octobre 2020 en présentiel (1 représentant par OS) ou en audio pour faire un état de l'évolution de la crise sanitaire.

-----  
BULLETIN D'ADHESION

NOM.....

PRÉNOM.....

N° MATRICULE (ex N° AGORA) .....

ADRESSE MÈL.....

GRADE .....

QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL..... %

AFFECTATION .....

Déclare adhérer au Syndicat National F.O. des Finances Publiques (F.O. –DGFIP)

Fait à .....le ..... (signature)

66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu